# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 4 juin 2015 1.3

#### ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

**MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 10 avril 2014 et suite au renouvellement général du conseil municipal, l'assemblée avait déterminé la nature et la composition des commissions, composition qui a respecté le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

A la suite de la démission de Véronique DUVERRIERE, conseillère municipale, remplacée par Martine LAROCHE-SZYMCZAK, officiellement installée dans ses fonctions au début de la séance du 7 mai 2015, il convient de modifier la composition de plusieurs commissions municipales.

Il est proposé que Martine LAROCHE-SZYMCZAK remplace Véronique DUVERRIERE dans les commissions dont cette dernière faisait partie, à savoir :

**- Vie associative et action culturelle ;**

**- Vie scolaire-Citoyenneté.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.